



Mairie de MONTCLUS  
4 Rue Neuve  
30630

**COMPTE RENDU REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 06 DECEMBRE 2019**

Tél. : 04 66 82 25 73  
Fax : 04 66 82 20 13  
Email : mairie.montclus@wanadoo.f

**La séance est ouverte à 10h00**

Présents : Mesdames CHABRIER Sylvette, BOULE Mireille, POUDEROUX Claire et Messieurs TRICHOT Benoit, CARLES Jean-Claude, GREMONT Hervé, BRUGUIER Jean-Louis, DREYFUS François.

Absents représentés : Messieurs NOUIS Vincent (pouvoir à TRICHOT Benoit), REBONDY Daniel (pouvoir à POUDEROUX Claire).

A été nommé secrétaire : Monsieur GREMONT Hervé.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été mis en place un nouveau format de proposition des délibérations afin de limiter la quantité de papier utilisé.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29.08.2019 : Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Convention Cèze Canoë : Il est proposé de valider et de renouveler la convention pour l'occupation de la parcelle communale section AN n° 117 par l'entreprise Cèze Canoë pour l'exercice de son commerce de location de canoë pour la saison estivale pour un montant de 300,00 €. Proposition d'une convention renouvelable tous les ans par tacite reconduction (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) ; adopté à l'unanimité.

Suppression du poste d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe à raison de 18 heures hebdomadaires : Vu le départ à la retraite d'un agent, Monsieur le Maire propose de supprimer l'emploi d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe de 18 heures hebdomadaire et d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée ; adopté à l'unanimité.

Création d'un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe : Compte tenu des besoins communaux, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe. L'agent rentrera en fonction au poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe stagiaire comme le prévoit la loi pour les non titulaires à compter du 07.01.2020, après un an en poste, le conseil décidera ou non de le titulariser ; adopté à l'unanimité.

Location du broyeur communal : Monsieur le Maire propose :

- De fixer un tarif pour les administrés de 10,00 €/jour.
- De fixer le montant du dépôt de garantie à 1 200,00 €.
- De limiter à une semaine la location
- De ne pas déplacer le broyeur en dehors de la commune.
- De rendre l'appareil avec le plein et dans le même état.
- De demander de signer un contrat précisant l'état ainsi que les consignes de sécurité.

Tous les points sont adoptés à l'unanimité.

Décision modificative n° 1 Budget communal : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire une décision modificative permettant de régler le trop-perçu au titre de la taxe d'aménagement pour un montant de 1 503,00 € ; adopté à l'unanimité.

Demande d'autorisation Loi sur l'Eau : Pour effectuer des travaux sur le "Pont du Jules" ; adopté à l'unanimité.

Convention de gestion entre l'Agglomération du Gard Rhodanien et la commune "Assainissement collectif des eaux usées" : Monsieur le Maire explique que suite au transfert de compétence "Assainissement" à l'Agglomération du Gard Rhodanien, il y a lieu d'établir une convention relative à la compétence "Assainissement collectif des eaux usées"; adopté à l'unanimité.

Cimetière – Reprise des concessions : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux divers procès-verbaux constatant l'état d'abandon de plusieurs concessions dans le cimetière communal, il y aurait lieu d'effectuer la reprise de 3 de celles-ci (n°2, 15 et 33) ; adopté à l'unanimité.

Travaux du SMEG : Pour l'enfouissement des réseaux Télécom et Electriques :

- Participation pour le réseau Télécom "Chemin du Serre": 3 600,00 €
- Participation pour le réseau EDF "Chemin du Serre": 630,00 €

Points adoptés à l'unanimité.

Demande de subvention au titre des Fonds de Concours (50 % du montant HT) : Pour l'installation d'une pompe à chaleur dans les locaux de la Mairie ; adopté à l'unanimité.

Destination des coupes de bois – Exercice 2020 : Décision reportée ultérieurement.

Demande de subvention – Conciliateurs de Justice : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande de subvention a été reçue par l'Association des Conciliateurs de la Cour d'Appel de Nîmes. Il est décidé à l'unanimité de ne pas octroyer de subvention.

Demande de subvention – Téléthon : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande de subvention a été reçue par l'AMF Téléthon. Il est décidé à l'unanimité de ne pas octroyer de subvention.

Demande de subvention – Croix Rouge : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande de subvention a été reçue par l'Association Croix Rouge Française. Il est décidé à l'unanimité de ne pas octroyer de subvention.

Décisions du Maire : Compte rendu des décisions municipales prises par délégation du Conseil Municipal. Vu la délibération du conseil municipal du 08 avril 2014 portant délégation de pouvoirs au Maire, considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations :

- Considérant la décision municipale n°2019-01 du 7 juin 2019 concernant l'achat des numéros de rues pour un montant de 675,28 euros TTC,
- Considérant la décision municipale n°2019-02 du 05 septembre 2019 concernant la réparation des chemins communaux pour un montant de 2 400,00 euros TTC,
- Considérant la décision municipale n°2019-03 du 10 septembre 2019 concernant les travaux du Pont de Montclus pour un montant de 2 900,40 euros TTC,
- Considérant la décision municipale n°2019-04 du 21 octobre 2019 concernant l'achat de deux tables de pique-nique pour un montant de 836,30 euros TTC,
- Considérant la décision municipale n°2019-05 du 24 octobre 2019 concernant l'achat d'un broyeur STIHL GH 370 pour un montant de 1 141,99 euros TTC,
- Considérant la décision municipale n°2019-06 du 07 novembre 2019 concernant l'achat de deux climatisations réversibles pour un montant de 8 443,90 euros TTC,

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions prises par Monsieur le Maire.

Demande d'un administré pour l'achat de 2 parcelles communales : Il s'agit des parcelles section AN n° 203 (16 940 m²) et n° 231(2 185 m²).

- Vote :
- Contre la vente de ces parcelles = 3
  - Pour la vente de ces parcelles sous réserves (échange, prix et appel d'offres) = 7

Participation aux frais de fonctionnement – Ecole privée de Montclus du Tourrihou : M. le Maire propose de renouveler la participation aux frais de fonctionnement de cette école et propose 80 €/mois par enfant de Montclus (3 enfants sont concernés) sur 10 mois pour l'année 2019/2020 ; adopté à l'unanimité.

Dissolution du Budget M 49 Assainissement au 31.12.2019 : Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, emportant transfert à titre obligatoire des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020, vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

- Considérant que ces transferts entraînent la dissolution des budgets annexes créés pour ces services,

- Considérant que cette dissolution entraîne l'affectation des résultats du compte administratif 2019 du budget annexe "assainissement" au budget principal de la commune,

Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la dissolution du budget annexe M 49 assainissement au 31 décembre 2019, étant précisé que cette dissolution entraîne le transfert des résultats du compte administratif 2019 du budget annexe considérés au budget principal 2020 de la commune.

Création d'un Budget annexe "Assainissement" : Relatif à la convention de gestion des services de l'assainissement de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien suite au transfert de la compétence "Assainissement" à l'agglomération du Gard Rhodanien ; adopté à l'unanimité.

Subvention école de Cornillon : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande de subvention pour une classe de neige concernant l'école de Cornillon a été reçue. Ce séjour concerne un élève domicilié sur la commune de Montclus. La participation des familles, hébergement et transport compris s'élève à 250,00 € par élève. Il est décidé à l'unanimité d'octroyer une subvention pour la classe de neige de l'école de Cornillon concernant l'élève de la commune de MONTCLUS d'un montant de 100 €.

Décision Modificative n° 1 – Budget Assainissement : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de faire une décision modificative permettant de régulariser les amortissements car certains n'ont pas été comptabilisés ; adopté à l'unanimité.

Décision Modificative n° 2 – Révision de crédit - Budget Assainissement : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il y a lieu de faire une décision modificative permettant de régulariser les amortissements et d'équilibrer le Budget ; adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- Chantier d'utilité sociale : Au hameau de Bernas, pour l'empierrement d'un mur de soutien de l'espace "Ordures Ménagères" (mur et fondations en béton déjà construits) ; accord de principe à l'unanimité.

Clôture de la séance à 12h15.

Le Secrétaire  
H. GREMONT

